

Réf : SH/SI/SC/

Dakar, le 12 Décembre 2025

_//-) Madame / Monsieur

Réservataire « COSMOS »

Dakar - Ocean Hill, Mamelles

OBJET : Levée de la sommation d'arrêt de la zone Ocean Hill, Mamelles.

Madame/Monsieur,

Nous voudrions tout d'abord vous renouveler notre profonde gratitude pour la confiance que vous nous avez témoignée à travers votre souscription dans notre programme immobilier « COSMOS ».

Comme porté à votre connaissance, la zone du programme, a fait l'objet d'un arrêt administratif indépendant de notre volonté, les autorités avaient suspendu temporairement les travaux sur l'ensemble des projets immobiliers du littoral, et ce depuis plus d'une année.

A la suite de cet arrêt, nous nous sommes rapprochés des autorités compétentes pour fournir toute la documentation légale permettant d'attester de la régularité de notre titre.

Nous avons aujourd'hui le plaisir de vous informer que, par courrier officiel en date du 05 décembre 2025, émanant de la Direction Générale de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol (DGSCOS), relevant de la Primature, l'autorité compétente a décidé de la levée de la sommation d'arrêt des travaux affectant le site du projet COSMOS.

Nous tenons à vous présenter nos sincères excuses pour les désagréments occasionnés et vous assurons que nos équipes sont pleinement mobilisées afin de préparer le démarrage des travaux dans les meilleurs délais et conditions.

Nous vous remercions encore une fois de la confiance témoignée à notre structure et vous prions de recevoir, Madame/Monsieur, nos très respectueuses salutations.

La Direction Service à la Clientèle *SH*

